Par CHARLES ROTH

VENTES A L'ENCAN

Par CHARLES ROTH

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE ccession de Mme Magdalena Bokenfohr-No. 105,532 Division D., Cour Civile de District.

Superbe Propriété commerciale et Cottage dans le voisinage du Marché de la rue Neuvième LE JEUDI, 23 AVRIL 1914, à midi, À LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No. 311 RUE BARONNE

**Separate of Non-Newtonian Separate Control of District Control o

"VENTES A L'ENCAN. Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIDE

Cour Civile de district pour la paroisse .d'Oriéans, Division E. Dossier No. 106,483.

vision "C" dans l'atraire ci-dessus in-titulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terrain avec toutes :

L'un certain lot de vente devant Fraci Adolph, E3G. fondeur entre lignes parallèles, quatre vingt dix neuf pieds, un pouce et rinq vingt dix neuf pieds, un pouce et cinq lignes. Les améliorations sur les lois ci dessus décrits portent les numéros municipaux 4716-4718 rue Perrier. Cinq. Un lot de terre stiué dans le même district et flet que la propriété quarrièmement décrite désigné par la lettre H sur croquis d'arpentage sus

quatremement decrite designe par la bittre H sur croquis d'arpentage sus mentionné et dréssé par Edgar Pillle le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir. Le dit lot H adjoint le lot 0 et mesure trente cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Perrier, la même largeur en arrière sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles. Six. Un certain lot de terre situé dans le même district et liet que la propriété quatrièmement décrite et dé-signé par la lettre I sur le croquis de voyer précité et dressé par Edgar Pli-llé le 28 Octobre 1907 et mesure commu-

suit à savoir: Le dit lot I mesure trente suit a savoir: Le dit fot I mesure trente cinq pieds huit pouces de face è la rue Perrier. La même largeur en arrière sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes de profondeur en-tre lignes parallèles. tre lignes parallèles.
Sept. Un certain lot de terre, situé
dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite désigné
par la lettre I sur le plan devoyer précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octocité dressé par Edgar Pillie le 28 Octo-bre 1907, mesurant comme suit à savoir: Le dit lot J mesure treme cinq pieds huit pouces de face à la rue Perrier la même largeur en arrière, sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes en profondeur entre lignes parailèles. Huit. Un certain lot de terre situé dans le même district et liet que la propriété quatrièmement décrite dési-gné par la lettre L sur le croquis pré-cite dressé par Edgar Pillie le 28 Octo-bre 1907, et mesure comme suit à sa-

bre 1907, et mesure comme suit à sa-voir: De dit lot L forme le coin des rues voir: like dit lot L forme le coin des rues Coliseum et Bordeaux et mesure quarante cinq pieds cinq pouces et quatra lignes de face à la rue Coliseum, la même largeur en arrière sur une profondeur et face à la rue Bordeaux de cent pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Neut un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et dependances qui y appartiennent si-

qui s'y trouvent et tous les droits voies et dependances qui y appartiement situé dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre M sur le croquis de voyer précité dréssé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir: Le dit lot M commence à une distance de quarante cinq pieds cinq pouces et quatre lignes du coin des rues Coliseum et Bordeaux et mesure trente trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Coliseum, la lignes de face à la rue Coliseum. même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profon-deur entre lignes parallèles, les bâtis-ses et améliorations sur la dite décrite propriété portent les numéros munici-paux 4731 et 4733 rue Coliseum.

transferree par Oscar R. Brugier à ce vendeur, Mme Alexandrine, née Duffon, veuve de seu Romain F. Brugier, comme il est inscrit dans le registre 45 Dage de si inscrit dans le registre 45 Dage de si inscrit dans le registre 45 Dage de si rouvent et tous les droits voies privilèges et servitudes et dépendances qui levant payer pour l'acté de vente, que les batisses et améliorations quir s'y appartiennet situé dans le même distre de vente de vente de vente devra être passé devant B. J. Daly, notaire, et l'est de vente de vente de vente devra être passé devant B. J. Daly, notaire, et l'est dessus mente décribe désigné par la lettre P sur le croquis de voyer ci dessus mentour du dit paiement. L'acte de vente de l'encanteur au moment de vant E. Grima, notaire, sux frais de l'acquéreur.

F. T. ECHEZABAL, Avocat.

mars 26 29—avril \$ 19 28

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO ANNONCE JUDICIARE

pouces de face à la rue Coliseum la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parrailèles. Les bâtisses et améliorations sur la dise décrite pro-priété portent le numéro municipal 4721 rue Coliseum. Cour Civile de District pour la pa-roisse d'Orléans, Division E. No.106483

aliée Mitoyenne décrite sur le dit plan.

Le dit lot No. 9 forme le coin des rues de Chartres et Marigny. Lot No. 8 adjoint le No. 9, et mesure 20 pleds, 4 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pleds, 10 pouces, 5 lignes de profone à l'arrière par une aliée mitoyenne décrite sur le dit plan.

4. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le par les rues Spain, Derbigny, Claiborne et Spain, et mesure 33 pieds de face à la rue Chaiborne, sur une profondeur et face à la rue Spain de 77 pieds, 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Le dit lot est désigné par le No. 1, sur un plan joint à un acte devant A. Ducatel, notaire, le 3 février 1848.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un qu'au palement, garanti par hypone de l'acquéreur, divisé en palements égaux représentés par des notes de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel, depuis la date de l'acte de vente lusqu'au palement, garanti par hypone de l'acquéreur, devant sssurer les améliorations pour la vaieur de la partie à crédit et transférér la police ou les polices et l'acquéreur devant assurer les améliorations pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par devant assurer les améliorations pour l'année 1914; 10 pour cent devant et en sus du montant de leur propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par la vaieur de la partie à crédit et transférér la police ou les polices et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de leur propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'untérét par le son propriété pour l'année 1914; 10 pour cent d'unté reur devant assurer les améliorations pour la vaieur de la partie à crédit et transfèrér la police ou les polices au porteur des billets hypothécaires; l'acte de vente devant contenir la clause de non-alienando et de vente sans évaluation Dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obtenir le paiement les billets, et toutes les cisuisis ordinaires des actes de vente. L'acquereur devant assumer et paver en sus quereur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1914, et déposer avec l'encan-teur en accompte 10 your cent du prix d'achat su moment de l'adjudication et

Lots vacants de Choix dans le Sixième District

Succession de Jeremiah J. Roth, Sr. No. 107712 Division A. Cour Civile de

District pour la paroisse d'Orléans. PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.

l'encanteur au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Louis R. Alba, Esq., Notaire. O. G. KRONENBERGER, avocat pour le

demandeur. mars 28-29 avril 5-42-19-96-98

VENTES A L'ENCAN

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE Le Cettage Simple Elevé

ville, le v vente par J. A. Chow vente vente

thèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété venœue avec le pacte de non alienendo et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police transférée au porteur des billets hypothècaires et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de leur enchère toutes les taxes due sur la dite propriété pour l'année 1914; 10 pour cent au moment de l'adjudicatioon.

Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

mars 91-22-29 avril 5-12-19-21

PAR CARRERE & CARRERE ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Marie Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 197,427 — Division C — Par ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, le JEUDI 9 avril 1914, à midi,
à la Bourse des Propriétés Foncières, 31i
rue Baronne, en vertu d'un ordre daté
du 36 février 1914, rendu dans l'affaire
ci-dessus, je vendrai à l'encan la proprièté, No. 2204 rue St. Philip, entre les
rues Galvez et Miro, en cette ville, consistant en un simple cottage en bois
couvert en ardoises et contenant six
chambres et les effets mobiliers dans
le dit local suivant inventaire enregistre.

Pour plus amples renseignements et mesures voir le plan à la bourse des enanteurs. CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat payables en 1914 en sus et en plus du prix de l'adjudication, recevra les loyers depuis la date de l'acte notarié devant Benjamin Ory, nomire, qui sera éxecuté aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication à valoir sur la vente.

— CARRERE & CARRERE.

Encanteurs, 806 rue Perdido.
mars—8,15,22,99evril—5,9

E. A. ANDRIEU.

JULES ANDRIEU PROPRIETES FONCIERES STOCK'S ET BONS

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orieans Stock Ex-change. P. O. Boite 11. Nouvelle-Oriéans, Luc.

DOUBLE COTTAGE MODERNE, \$214-15 3220-22 RUE BIENVILLE entre les rues Rendon et Lonez, quatre chambres et bains de chaque côté. Toutes les commedités. Comptant, ou par potits paiements measuels.

PERRIN

Tel. Main 15 481 Bátisso Perein

E. CLAUDEL OPTICIEN 918 RUE DU CANAL seer de E. & L. Claudel En face de la plus grande . Maigre Blancke PRES BARONNE

Per de Secentrale Verres de Course E10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

vente à l'encan, le JEUDI, 2 avril 1914, midi, à la Bourse des Propriétés ncières, No. 311 rue Baronne, entre

a Tencam, le JELDI, 2 avril 1944, , à la Bourse des Propriétés vente devant M. C. Soniat, notaire, aux es. No. 311 rue Baronne, entre frais de l'acheteur. Un dépôt de dix Union et Gravier, où le plan est pour cent du prix d'acnat sera requis au moment de l'adjudication L'acqué-

Par RAMSEY & DANZIGER Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES DOUBLES COTTAGES

Piacements de rapport dans le deuxième district près de la rue du Canal.
1530-32 RUE CONTI, coin VILLERE, magnifique location pour le commerce
INSTALLATION D'EAU ET D'EGOUTS.

1549-42 RUE CONTI, 7 chambres de cha-que côté, installation d'eau et d'égouts
1549 RUE CONTI, 5 chambres, installation d'eau et d'égouts.

Succession de Frank Landfried, No. 107:60. Cour Civile de District, Division C.

1819-12 RUE CONTI, 5 chambres de anaque et d'égouts.

Succession de Frank Landfried, No. 107:60. Cour Civile de District, Division C.

PAR RAMSEY et DANZIGER, C. A. 7 lignes de profondeur et face à la rue Ramsey, encanteur, bureau 311 rue Carondelet, JEUDI le 16 Avril, 1914, a midi, à la Bourse 311 rue Baroune, il serà venœu en vertu et conformement à um ordre de l'honorable E. K. Skinner, juge de la suadite cour, division C, le dit ordre daté et signé du 11 mars, 1914, et qui m'a éte adresse, la propriété suivante décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre adjacent au lot formant le coin, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet dis, borné par Robertson, Villere, Conti et Bienville designé par le No. 2 sur un plan de passe par J. L. Surgi, le 4 février, asso, déposé sous le No. 5 du livre de plan No. 5, dans le dite étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure en mesure amérciaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tout et lignes parallèles, ainsi que tout et les déporances qui y appartiement, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiement de quelque façon situé dans le second district de cette ville dans l'ilet No. 184, horné par les rues Conti, St. Louis et Villeré, désigné par les Nos. 17 de l'ilet No. 34, sur un plan de Josepp Fille, voyer, daté du 9 novembre 1853, déposée en l'office de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tout et de cette ville le cette ville le district de cette ville le conti, sur 105 pieds en profondeur de route de l'ille voyer, daté du 9 novembre 1853, déposée en l'office de Louis T. Caire, alore notaire, en cette ville, et lequel dit lot a en mesure anaglaire, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 105 pieds en profondeur de route de l'ille des de l'ille de l'ille de l'ille de l'ille de l

soutes les bâtisses et améliorations qui e'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes er avantages qui y appartenment ou qui en dépendent de quelque façon, stuté dans le second district de cette ville, dans l'Het No. 160, borné par les rues Villeré, Marais et Conti et Bienville, désigné par le No. 4 sur un plan dressé par A. Castaing daté du 19 janvier 1857, et déposé comme plan No. 4 dans l'étude de E. G. Gotschalk, ancien notaire en cette ville, dans l'étude de E. G. Gotschalk, ancien notaire en cette ville, des rues Conti et Villeré, et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pteds, 2 pouces et

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Peter Henry Scherer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Oriéans — No. 103249 — Di-vision A — Avis est par de présent don-né aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressees d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons 's'ils en ont ou peuvent en avoir)
pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté parHenry Lochte, exécuteur testamentaire
de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte. 's'ils en ont ou neuvent en avoir Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL. Greffier.

CHAS. de B. CLAIBORNE, avocat.

mars 27 avril 1-5

Succession de Albert Paul

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orieans — No. 107909 — Di-vision E — Attendu que Albert L. Paul, a présenté une petition à la Cour dans de but d'obtenir des lattres d'ad-ministration dans la succession de Al-bert Paul, décèdé intestat. bert Paul, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cels peut concerner d'avoir à déduire dans les diz jours, les raisons pour lesqueiles it ne serait das fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier CLAUDE L. JOHNSON et PHILIP GENSLER, JR, avocats.

mars 94-99 avril 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Christopher Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106352 — Di-vision B — Avis est par le présent don-né aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéresseus d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les rai sons (s'ils en ont ou peuvent en avoir sons (s'ils en ont ou neuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Amme Eugénie Gueble, veuve de Chris-topher Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués suivant ce compte.
Par ordre de la Countil., Oreffier.
MARTIN H. MANION, Avocat.

Succession de Edward A. White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107601 — Division A — Attendu que Mme Annatte
E. White, épouse de Abner A. Folse,
duement autorisée en cette affaire a
présenté une petition à la Cour dans le
but d'obtenir des lettres d'executrice
testamentaire dativés dans le succession de Edward A. White décédé.
Avis est par le présent donné à tous
ceux que zela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les
raisons pour lesquelles il ne serait pas raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, O-offier.

W. S. LEWIS, avocat. mars 34-39 avril 2

The state of the s

Un certain lot de terrain avec toutes

ms ameliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent, étant une partie du lot DOUZE le plus près de la rue MOBILE, dans l'illet No. 308-323 borné par les rues Cambronne, Mobile, Dante et Sycamore, dans le septième district de cette ville, laquelle dite portion du lot 12 contient 30 pieds de face sur la rue Cambronne par une profondeur de 150 pieds et rejoint le lot No. 16, entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — La motité ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an de crédit, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, sera représentée par une traite de l'acquéreur, à son ordre et endossée par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an, garantie par une hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue et l'outes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant les droits, voies, privilèges, servi-

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Ramelli. No. 105969 — Cour Civile de District, Division E.

Quatre lots situés sur la rue Claiborne

reau.
Il sera vendu à l'encan par LEONARD STERN, Encanteur, en vertu d'un ordre de Cour signé le 20 mars 1914, par l'honorable George H. Théard, juge de la de Cour signe le 30 mars 1914, par l'ho-norable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Division E, le MARDI, 28 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. Sit rue Baronne, dans l'af-faire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété foncière décrite à savoir: Quatre certains lots de terre ainsi que duare certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Robertson et l'Avenue Claiborne, sur un croquis an-

devant C. C. FRIEDRICHS, ESO., Notaire Public. aux frais de l'acquereur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK et LATTER, Encanteurs.

FRED DEIBEL, Avocat.

mars 22-29 avril 5-42-19-23

Par LEONARD L. STERN.

Quatre lots situés sur la rue Claiborne et Robertson, liet Lesseps.
Lot à Siidell dans l'îlet borné par les rues Troisième. Est, Quatrième et Teddy.
Actions Dixie Brewing Co., World Bottling Co., Siidell Ice and Light Co., Ltd., et International Development Co., New Orleans.
Et un lot de meubles de maison consistant en un ameublement de chambre à coucher en chêne massif, un ameublemen: de salon de cinq pièces recouveries en peiuche, une giarière et deux montres en nickel.
Voir l'inventaire enregistré en notre bureau.

decrete ville dans l'itet borne paries rues France. Lessens, Robertson et l'Avenue Claiborne, sur un croquis and he commande et l'Avenue Claiborne, sur un croquis and he commande et l'Avenue Claiborne, sur un croquis and he commande et l'Avenue Claiborne, sur un croquis and he commande et l'Avenue Claiborne, sur un croquis and he commande et l'Avenue Claiborne, se dits lots sont designés par les numéros Six, Sent, Hult-et Neuf, et mesurent chacun trente les meme largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds onze pouces. Lot No. Neuf étant le plus proche de, et s'étendant à line distance de soixante-deux pieds, deux pouces et cinq lignes de l'avenue, Nord Claiborne. La dite propriété a l'été achetée au nom de Joséphine Martine les sur ce colliseum la même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes paralleles de cent huit pieds onze pouces. Lot No. Neuf étant le plus proche de, et s'étendant à lile le 28 Octobre 197 et mesure comme sur la dité de chetée au nom de Joséphine Martine le cut de la N. O. Homé l'atte de la N. O. Homé l'atte de la N. O. Homé l'atte de transfert No. 250 Folio 487.

Un certain loi de terre, ainsi que toutes les batisses et améliorations sur dite de transfert No. 250 Folio 487.

Un certain loi de terre sinsi que toutes les batisses et améliorations sur diffic propriété portent le numéro mur de loit s'a s'y trouvent et lous les droits, de l'attendu et transferre de l'adendue transferre par Oscar R. Brugier & comme district et llet que la propriété portent le numéro mur de serve de la ville de Sildell, Paroisse St-Tammany, Line. Le dit llet No. 10 lequel contient loi No. 12 est borné à l'ouest par la rue partie et parcelle de l'étendue transférrée par Oscar R. Brugier & comme district et llet que la propriété portent le numéro mur de loite de la ville de suitaine l'étendue transférrée par Oscar R. Brugier à conditions du s'y trouvent et tous les droits district et l'et que la propriété portent le numéro mur de loite de l'étendue transférrée par Os

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914 & midi, à la Bourse des Propriétés Fon-cières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchere publique en vertu d'un ordre daté du 13 mars 1914, de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Or-léans, Division D., dans la succession de Dr. St. Marc Fortier, No. 101,922 la propriété ci-après décrite à savoir: Une certaine parcelle de terre située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No. 412, borné par l'avenue St. Charles, les rues Cadiz, Carondelet et Valence Formant le coin de l'ave-nue St. Charles et de la rue Cadiz et mesurant 75 pieds de front sur l'avenue St. Charles par 143 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de front sur la rue Cadiz ensemble avec les construc-tions y appartenant No. 4605 Avenue St. Charles

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant et la balance en un, ou en un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, représenté par des traites de l'acquéreur depuis la date de l'aere de vente jusqu'au moment du palement, garanti par une hypothèque et un privilège de vendeur. l'acte de vente devant contenir sans expertise en cas de vente et de dans le cas où ces effets seraient remis entre les mains d'un avocat pour l'encaissement, et toutes les autres clauses usuelles: l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant des effets impayés et devant transférer la police d'assurance au porteur de ces effets, et devant paver, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'emanteur dix pour cent du prix de l'adjudication et l'acquéreur aura droit aux moment de l'adjudication et l'acquéreur.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIARE

Lots vacants de Choix dans cinq pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où ces effets seraient rel'adjudication et l'acquereur aura droit aux loyers après seulement que l'acté de vente est passé et devra prendre la propriété soumise au bail existant, finissant le 30 septembre 1914.

Acte de vente devant M. C. Soniat, Notaire aux frais de l'acquéreur.

CHAS, de B. CLAIBORNE, Avocat.

mara 45-90-90 avril 5-19-14. mars 15-22-29 avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DAR KERNAGHAN ET CORDILL. W. A. Kernaghan, encanieur, bureau 339

Le EUDI 9 avril 1914, à midi, à la bourse des propriètes foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la success sion de Vve Jas. Thibeaut, No. 103,182, la propriète suivante décrite à savoir: l'un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'iles No. 413, borné par ses rues Dumaine, le coin des rues Dumaine et Lopez, désigné par la lettre A sur un croquis de l'adjudicable de soules les bâtisses connues par les numeros 801,2062 pouces de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profordeur et face à la rue Dumaine, sur 10